

L'Arvezan

Bulletin municipal de Sainte Marie d'Alvey



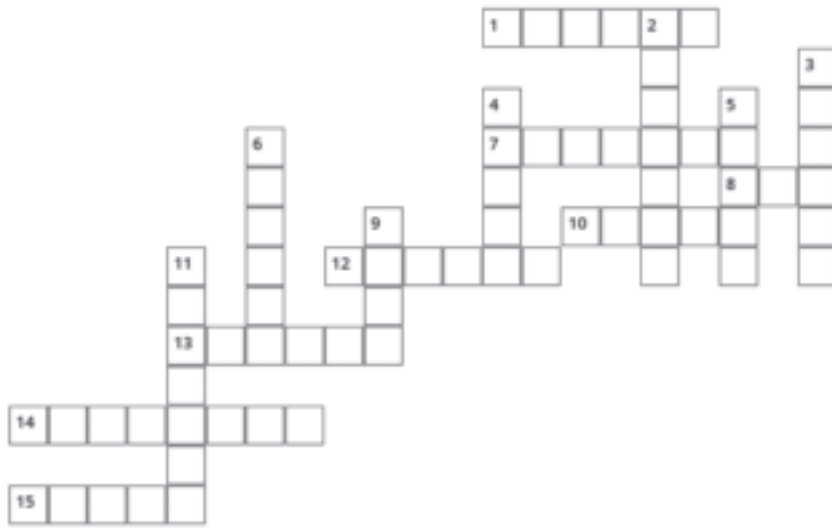
Bonne année
2026!

MERCI À CÉLINE JANVRIN,
CRÉATRICE DE L'ILLUSTRATION
DE COUVERTURE,
ARTISTE DE SAINTE-MARIE D'ALVEY.

N° 39 • janvier 2026

Mots mêlés

paysages du monde



Horizontalement :

1. Région aride où la pluviométrie est très faible
7. Relief de faible altitude, souvent recouvert d'herbe ou de végétation
8. Étendue d'eau douce entourée de terre
10. Écosystème composé principalement d'arbres et de végétation dense.
12. Vaste étendue de terre plate, généralement recouverte d'herbes.
13. Région de plaines herbeuses sans arbres.
14. Relief naturel de grande hauteur, souvent recouvert de neige en altitude.
15. Étendue de sable ou de galets en bord de mer.

Verticalement :

2. Cours d'eau naturel qui se jette dans un autre cours d'eau.
3. Montagne formée par l'accumulation de lave et de cendres.
4. Étendue d'eau salée qui recouvre une grande partie de la surface terrestre.
5. Embouchure d'un fleuve formée par l'accumulation de sédiments.
6. cavité naturelle souterraine souvent formée par l'érosion.
9. Petite étendue d'eau entourée de terre, ouverture sur la mer.
11. Chute d'eau naturelle, souvent spectaculaire..

9 différences



Sudoku enfant

Sudoku Enfant (Grille)

1			4
	4	1	
	1	3	
3			2

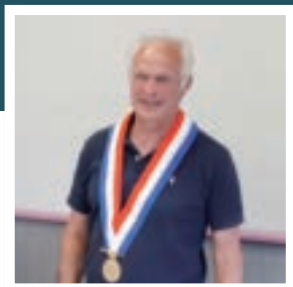
Sudoku

Sudoku Adulte (Grille)

		3		2		6		
9			3		5			1
		1	8		6	4		
		8	1		2	9		
7								8
		6	7		8	2		
		2	6		9	5		
8			2		3			9
		5		1		3		

2026

Meilleurs Vœux



LE MOT DU MAIRE

Chers Alvezannes & Alvezans,

Le quinze et le vingt-deux mars 2026 se dérouleront les élections municipales de 2026. Sous réserve du respect des conditions pour être électeur, vous pouvez faire les démarches pour être inscrit sur les listes électorales de la commune jusqu'au six février. Le mode de scrutin est désormais un scrutin de liste proportionnel. Les listes de candidats doivent respecter la parité avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les noms placés en début de liste ont plus de chances d'être élus et les électeurs n'ont plus la possibilité de modifier l'ordre des candidats ou de rayer des noms. Je tiens ici à remercier l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que Magali notre secrétaire de mairie qui m'ont accompagné et témoigné leur confiance dans le cadre du mandat qui s'achève. Cependant, par choix personnel, j'ai décidé de ne pas me représenter en tant que maire. L'évolution de l'habitat se poursuit à Sainte-Marie d'Alvey, à partir de plusieurs rénovations conséquentes dont l'aspect architectural local a su être préservé ou qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage. Chacun d'entre nous se souvient de l'épisode de la pollution de l'eau distribuée, survenu en cette fin d'été et qui a impacté la vie quotidienne des résidents sur les communes d'Avressieux, Rochefort et Sainte-Marie d'Alvey. Le syndicat du SIAEP nous a été d'un précieux soutien pour avoir approvisionné la commune en bouteilles d'eau et assuré les opérations curatives ainsi que de contrôle de la qualité de l'eau.

Depuis mi 2024, AGATE accompagne la commune dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection et structure pour la toiture de l'église. Deux consultations ont été nécessaires pour enfin obtenir des offres d'architectes. Le choix d'un candidat se fera en début d'année 2026 pour une réalisation des travaux jusqu'en 2027.

L'étude sur les infrastructures routières du centre village avec le cabinet ISAGEO touche à sa fin et une réunion de présentation à la population sera organisée début 2026. Pour mémoire, les objectifs sont d'abaisser les vitesses de circulation et de sécuriser le passage des piétons le long de la CD 35.

Pour prévenir des actes de vandalisme, de vols ou autres qui portent préjudice aux intérêts communaux, le conseil municipal a engagé une réflexion pour équiper la commune d'un système de vidéo surveillance en des endroits stratégiques.

Sainte-Marie Animation a maintenu ses activités en 2025 et nous espérons qu'elles se développeront en 2026. La seconde brocante a rencontré un vif succès.

En cette fin 2025, le conseil municipal et moi-même, souhaitons de bonnes et heureuses fêtes, présentons nos meilleurs vœux pour 2026 et surtout une excellente santé ainsi qu'à vos proches.

Bien entendu, nous portons également nos vœux à Magali, Aurore pour leur investissement et leur professionnalisme, ainsi qu'aux entreprises qui veillent à maintenir en état et entretenir le patrimoine communal.

Philippe PERSON

Sommaire

Vie de la commune	P4
Cérémonies et brèves communales	
À votre service à Sainte-Marie	P5
Savoir faire local	P6
Vie associative	P10
Sainte-Marie animation 2025	
Comptes-rendus	P11
des conseils municipaux	
Infos mairie et élections	P21
Vie des écoles – Jeunesse	P22
Vie pratique	P26
Un peu d'histoire	P27
Petite anecdote sur l'origine du nom de notre village	
Barbecue de la Communauté de communes à Sainte-Marie	
Informations pratiques	P28
Solution des jeux	

État civil

PARRAINAGE CIVIL

Nathan BOUAT le 12 juillet 2025

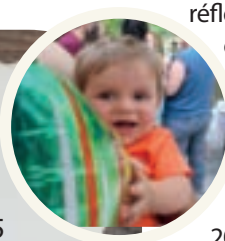
DÉCÈS

Mme Samia SAADI

décédée le 12 avril 2025

M. Jean-Pierre ZANETTI

décédé le 29 novembre 2025



Cérémonies

du 8 mai et du 11 novembre 2025

Comme chaque année, la commune de Sainte-Marie-d'Alvey s'est réunie pour commémorer les journées du 8 mai et du 11 novembre, moments de mémoire essentiels pour notre village. Autour du monument aux morts, les habitants ont rendu hommage à celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix et la liberté.

Les dépôts de gerbes, les lectures officielles et le recueillement partagé ont rappelé l'importance de transmettre cette mémoire aux jeunes générations. Nous remercions chaleureusement tous les participants, ainsi que les enfants présents, qui contribuent à faire vivre ces moments de solidarité et de partage.



Le Critérium du Dauphiné Junior traverse Sainte-Marie-d'Alvey sous la pluie

Malgré une météo capricieuse en ce mois de juin, Sainte-Marie-d'Alvey a vibré au passage du Critérium du Dauphiné Junior. Sous une pluie persistante, les jeunes coureurs ont démontré une détermination remarquable, offrant aux habitants un spectacle sportif où courage et maîtrise technique se sont

imposés face aux conditions météorologiques.

Cette étape pluvieuse laisse un beau souvenir : celui d'une course qui réunit des jeunes coureurs venus de toutes la France découvrant ainsi nos beaux paysages et nos cols d'un niveau technique évident.

Repas des anciens et dépôts de colis : des moments chaleureux !

En décembre 2024, les dépôts de colis ont eu lieu comme prévu, apportant joie et sourires aux bénéficiaires. En janvier 2025, le traditionnel repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Ce fut un moment de partage et de bonne humeur, où chacun a pris plaisir à se retrouver autour d'un bon repas. Merci à toutes les personnes présentes pour avoir contribué à cette belle réussite !



La Diane de Champafret



La saison de chasse a bien commencé avec le prélèvement de deux beaux sangliers mâles. Le plan de chasse chevreuils est presque fini. Et le plan de chasse lièvres a été réalisé.

L'ACCA a la chance, cette année, d'avoir, sur la commune de Sainte-Marie-d'Alvey, une abondance de bécasses, ainsi que d'autres oiseaux de passage.

Les chasseurs vous donnent rendez-vous au printemps pour une matinée charcuterie.

Pour tout renseignement ou questions, ne pas hésiter à appeler le président, Olivier Bazin, au 06 86 69 77 72 (il est là pour ça). Bonne année à toutes et tous, et au plaisir de vous retrouver au printemps !

À votre service à Sainte-Marie d'Alvey

UNE ARTISTE
quatre techniques artistiques

ILLUSTRATION DIGITALE
BRODERIE
POINTILLES
CROQUIS

- ANIMAUX -
- PORTRAITS -
- PAYSAGES -

celinejanvrin.art@gmail.com
www.celinejanvrin.etsy.com
celinejanvrin.art



Les Ciseaux d'Élo

COIFFEUSE À DOMICILE

Novalaise / Saint-Genix-
les-villages et alentours


Elodie BUSSAT
06.16.90.13.82



Le Moulin de Mandrin
Vente d'huile, noix et noisettes

Denis Vincent
à votre service - travail à façon

805 route de Rochefort
73340 Sainte-Marie d'Alvey



LES AMIS DE MANDRIN
Cassage à façon noix et noisettes



ENTREPRISE
GUICHERD



guicherd TP
Travaux publics
Terrassement VED
aménagement ville
0624548309
0476316392

1400 A route de rochefort
73340 St marie d'alvey

guicherd.tp@orange.fr
Site 515 318 014 00016




LE GAEC DE L'ARVEZAN
vous propose des colis de
steaks hachés bio.
Pour toute commande,
s'adresser à Fabrice ROLLIN
au 06 81 21 36 03

FAUSTINE DAMBLÉ
paysanne-herboriste,
productrice de plantes aromatiques
et médicinales, apicultrice.

Sur le marché de producteurs
de la ferme À Travers Champs
tous les jeudis de 16h30 à 19h30
1215 route de Verel de Montbel 73330 Domessin
ou sur rendez-vous à Sainte-Marie-d'Alvey.

<https://fysalis.fr> – @fysalis.fr
contact@fysalis.fr – 07 76 69 80 87




NICOLAS KNOCHÉL
Charpentier à l'ancienne

Je propose de fournir des pièces de
bois sur mesure, équarries à la hache
dans le but de rénover d'anciennes
bâtisses et de construire des petits
ouvrages type abris de voiture,
linteaux...

atelier.nicolas.knochel@gmail.com
07 77 49 17 65

créateur savonnier
trémousse



Emmanuel IMBERT

tremousse73@gmail.com
600 route de Saint Genix
73240 – Sainte Marie d'Alvey

Savoir faire et créativité : rencontres avec les artisans, créateurs et producteurs de Saint-Marie d'Alvey



Faustine Damblé

Je suis Faustine, paysanne-herboriste, productrice de plantes aromatiques et médicinales et apicultrice. Je cultive et transforme des plantes aromatiques et médicinales en Agriculture Biologique. Tout est fait à la main, dans le respect de la terre et des saisons.

Sur ma ferme, je cultive sur environ 2500m² (à Domessin et Sainte-Marie-d'Alvey), une grande variété de plantes que je récolte et transforme avec soin et minutie. J'ai aussi quelques ruches sur mon exploitation. Mon objectif est d'offrir des produits authentiques, de qualité, cultivés localement : aromates, infusions, sirops, épices, miel, huiles et condiments.

C'est un engagement pour une agriculture paysanne, locale et artisanale.

Nous pouvons nous retrouver sur le marché de producteurs de la ferme A Travers Champs tous les jeudis de 16h30 à 19h30 au 1215 route de Verel de Montbel 73330 Domessin ou sur rendez-vous à Sainte-Marie-d'Alvey.

<https://fysalis.fr>

[@fysalis.fr](https://www.instagram.com/fysalis.fr)

contact@fysalis.fr

07 76 69 80 87

Nicolas Knochel

Charpentier à l'ancienne, je propose de fournir des pièces de bois sur mesure, équarries à la hache dans le but de rénover d'anciennes bâtisses et de construire des petits ouvrages type abris de voiture, linteaux... Cette technique traditionnelle de travail à l'ancienne a plusieurs avantages. Donner une touche plus rustique pour les constructions neuves et ne pas dénaturer l'aspect initial de la bâtisse en gardant le charme de l'ancien dans le cadre de la rénovation. Elle permet également d'utiliser des pièces de bois courbes ou cintrées pour certaines pièces. Je travaille principalement avec du bois de feuillus, issu des forêts locales que je taille encore vert mais je peux également travailler du bois de scierie plus sec.

atelier.nicolas.knochel@gmail.com
07 77 49 17 65



Elodie Bussat

Bonjour, je m'appelle Elodie, j'ai 33ans et je suis native de Haute-Savoie. J'emménage sur la commune de Sainte-Marie-d'Alvey en janvier 2026.

Passionnée depuis mon enfance par la coiffure, j'ai décidé d'en faire mon métier. Après avoir terminée mes études, j'ai travaillé durant 4ans dans plusieurs salons.

Mon intérêt à travailler au service des autres m'a conduit à lancer ma micro entreprise de coiffure à domicile en 2016.

J'aime la nouveauté et enrichir mes connaissances c'est pourquoi, j'aimerais continuer à développer cela dans les communes de l'avant pays savoyard.

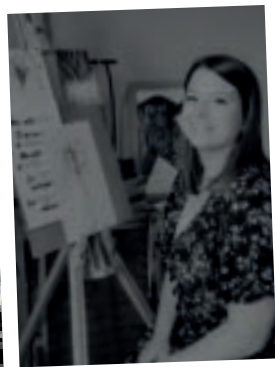
Je serais ravie de faire votre connaissance.

Au plaisir de vous coiffer!

Elodie

Les ciseaux d'Elo – Elodie Bussat – Coiffeuse à domicile
06 16 90 13 82 – Novalaise / Saint-Genix -les-Villages et alentours





Céline Janvrin

Qu'il soit graphique ou musical, l'art est une passion que je cultive au quotidien.

MON PARCOURS

Je m'appelle Céline Janvrin, j'ai 33 ans et je suis originaire de la ville d'Angers dans le Maine et Loire (49). Il y a quelques années, j'ai pris la décision de quitter mon quotidien pour une nouvelle aventure personnelle. Arrivée dans la région lyonnaise, j'ai rencontré Antoine, mon conjoint qui habite sur Sainte-Marie d'Alvey depuis bientôt 10 ans. C'est ici que j'ai décidé de m'installer à mon tour pour me lancer corps et âme dans ce nouveau métier d'artiste plasticienne. J'ai toujours aimé dessiner et ce besoin était grandissant. Niché entre les montagnes et les lacs turquoise, le village de Sainte-Marie d'Alvey ne pouvait m'apporter que calme, sérénité et inspiration pour cette nouvelle vie.

MON MÉTIER

Je suis artiste plasticienne, ce qui consiste à dessiner sur différents supports (bois, papier, toile) et à utiliser différentes techniques artistiques. Pour ma part, je suis animée par les nuances de noir, la sobriété, le naturel. Quelques fois je laisse ma créativité au service de la couleur et du minimalisme, comme vous pouvez le voir avec l'illustration que j'ai réalisée pour la sortie du bulletin 2026. J'ai choisi la vue qui me parlait le plus à Sainte-Marie et qui, je trouve, avait beaucoup de charme.

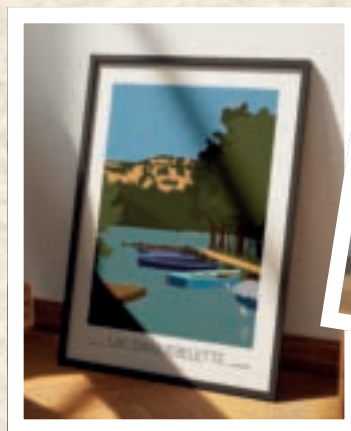
Si je devais présenter mon travail en quelques lignes, voici ce que j'en dirais :

J'utilise quatre techniques artistiques : La pyrogravure, le fusain, le pointillisme et l'illustration numérique. Toutes les quatre ont des ressemblances et des particularités bien à elles.

- la pyrogravure : technique qui consiste à brûler le bois avec un fer. Elle demande patience, rigueur et concentration. Je travaille des planches de bois que je récupère auprès d'une scierie. Ce sont des planches brutes, en l'état. Je les tris, les découpe, des ponce moi-même. Ensuite je laisse place à mon imagination que dessiner l'animal qui s'intégrera le mieux au format.

- le fusain : celui avec qui tout a commencé. Le fusain est une matière poudreuse noire que l'on peut très facilement travailler. J'aime travailler la matière avec mes doigts et utiliser toutes les nuances de noir. Je dessine principalement des portraits d'animaux sauvages.

- le pointillisme : je me suis découvert une réelle pas-



sion et patience pour cette technique magique. Le pointillisme est une technique assez ancienne qui consiste à ne dessiner qu'avec des points. Aucun traits n'est toléré (pour ma part). Je travaille avec des feutres à pointes très fines pour avoir le maximum de détails possibles.

Je réalise des affiches à thème (animaux, nourriture, monument). J'ai également créé une gamme de cartes de vœux en couleur (naissance, mariage, anniversaire, fêtes, etc.).

- l'illustration numérique : ma touche de couleur. J'adore illustrer des villes, des paysages de montagne avec cette technique. Je dessine à main levée sur une feuille de dessin et je travaille ensuite une finition en numérique pour l'ajout des couleurs. Son format « flat design » (couleur en à plat) donne un effet minimaliste et graphique incroyable. Une touche de moderne qui reprend finalement les codes des publicités vintage.

MES POINTS DE VENTE

Je vends principalement mes créations sur mon site Internet et dans des boutiques spécialisées avec d'autres créateurs locaux :

- Office de Tourisme d'Aiguebelette
- Epicerie « Les bœufs d'Elise » Place Carouge à Pont de Beauvoisin (73)
- Boutique de créateurs « Kimélia » Place Grenette à Chambéry
- Boutique de créateurs « Artelier Partagé » à Novalaise
- Boutique de créateurs « Art à vie » Route de Thônes à Alex (74)

Sinon, tout au long de l'année je participe à des expositions d'art et des marchés de créateurs

ME CONTACTER

Mail : celinejanvrin.art@gmail.com

Site Internet : www.celinejanvrin.etsy.com

Réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook) : [celinejanvrin.art](https://www.facebook.com/celinejanvrin.art)





Emmanuel Imbert

Je m'appelle Emmanuel, passionné par la permaculture et essayant de tendre vers une autosuffisance, j'ai créé la savonnerie Trémousse dans un laboratoire à taille humaine à Sainte-Marie-d'Alvey, en Savoie.

L'idée est de faire partager mes produits à un prix abordable, pour les rendre accessibles et les faire découvrir à un plus grand nombre.

Les savons Trémousse sont fabriqués à partir d'huiles végétales biologiques par un procédé de saponification à froid qui en préserve les qualités (nourrissante, hydratante, adoucissante).

Les savons ne contiennent aucun conservateur, aucun perturbateur endocrinien ni aucune substance irritante.



Les bougies sont coulées à la main avec de la cire végétale de soja sans OGM, sans parfum et composées de fleurs du jardin produites sans apport d'engrais chimique ou pesticide !

TRÉMOUSSE

Emmanuel Imbert

Créateur savonnier

Savons avec ou sans huiles essentielles

Route de Saint-Genix à Sainte-Marie d'Alvey



Sainte-Marie animation • 2025

En 2025, l'association *Sainte-Marie Animation* a organisé quelques manifestations en voici un retour en images.

23 FÉVRIER – BUGNES

Mois qui débute nos activités de l'année, nous avons donc ressorti nos ustensiles de cuisine pour préparer nos bugnes... qui ont toujours autant de succès.



18 MAI – BROCANTE/VIDE GRENIER

Cette année nous avons renouvelé la brocante, beaucoup d'exposants, des chanteurs, un traiteur et surprise sur le gâteau une visite inopinée de « Deuchistes » qui nous ont fait le plaisir de passer sur le chemin de leur retour.



25 OCTOBRE – LOTO

Soirée pluvieuse, juste ce qu'il fallait pour occuper les courageux qui sont venus se distraire. Les lots variés et le « suspens » ont permis de faire plaisir à de nombreux participants.



14 DÉCEMBRE – NOËL

Noël est de retour, et les enfants aussi, impatients de savoir s'ils auront bien ce qu'ils souhaitent. Cette année le Père Noël a du travail à Sainte-Marie... 18 enfants, ce n'est pas rien!

Le RDV est déjà pris pour l'année prochaine!!

Séance du 3 décembre 2024

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT RELYENS / CNP ASSURANCES, POUR L'ANNÉE 2025.

Le maire expose que :

- le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans,
- par délibération du 22/11/2021 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité,
- par lettre du 24/10/2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9 % demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme,
- cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours. Le conseil municipal, invité à se prononcer. Après en avoir délibéré, APPROUVE la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP. AUTORISE le maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

ADHÉSION AU 1^{ER} JANVIER 2025 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le maire, rappelle au conseil municipal que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (8 voix pour et 1 abstention – M. Kolmayer) d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE DES ÉCOLES D'AVRESSIEUX ET DE ROCHEFORT

M. Le maire informe le conseil municipal que les maires des communes d'Avressieux, Rochefort et Sainte-Marie d'Alvey se sont réunis le 16 septembre 2024 afin de faire le point sur les différentes conventions liant les trois communes. Il précise qu'une convention concernant le fonctionnement de l'espace de restauration scolaire des écoles d'Avressieux et de Rochefort est en place entre les trois communes mais que cette dernière n'a pas été revue depuis 2015. Les principaux changements à cette convention sont liés à la construction du bâtiment périscolaire sur la commune d'Avressieux. Les principales modifications concernent l'article 6 : réparations de matériels spécifiques à la restauration, et l'article 4. : l'augmentation du nombre d'heures

de travail du secrétariat nécessaire au fonctionnement et au suivi du service.

M. Le maire, demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications apportées à cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après avoir examiné la convention

- Accepte à l'unanimité les modifications apportées à la convention concernant le fonctionnement de l'espace de restauration scolaire des écoles d'Avressieux et de Rochefort
- Autorise M. Le maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD POUR UNE « POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE » EN AVANT-PAYS SAVOYARD

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) porte sur le territoire la « politique lecture publique » qui vise à améliorer l'offre de lecture publique de l'Avant Pays Savoyard pour tous, quelque soient leur domiciliation, leur âge, leur origine sociale, sans discrimination. Il précise que cette politique lecture publique se traduit par diverses actions destinées à favoriser l'accès au livre et à l'écrit, à contribuer à l'éveil culturel, former et éduquer aux médias et à l'information, favoriser les échanges entre générations et rappelle l'existence sur le territoire d'un réseau de 17 bibliothèques appelé REZO LIRE. Afin de soutenir la lecture sur le territoire, Monsieur le maire propose de participer à cette « politique lecture publique » en conventionnant avec le SMAPS : Cette convention, d'une validité de 5 ans, définit les engagements de chacun notamment sur les points suivants :

- Mandatement du SMAPS comme porteur de projet
- Mission des agents recrutés dans le cadre de la « politique lecture publique »
- Financement de cette politique avec la participation des communes à hauteur de 1,50 € par an et par habitant (sur la base de la population légale INSEE).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention de mandat « politique lecture publique » 2023-2028 telle que présentée par Monsieur le maire, AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant, ACTE les engagements de la commune sur la « politique de lecture publique en Avant-Pays savoyard », VALIDE la participation financière de la commune à cette opération.

SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR À TEMPS NON COMPLET (8 HEURES 30 MINUTES /SEMAINE) ET CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR À TEMPS NON COMPLET (9 HEURES /SEMAINE) À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

M. le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il rappelle également que l'emploi de rédacteur à temps non complet avait été créé à 8 heures 30 minutes par semaine par délibération du 29 septembre 2023. M. Le maire précise que le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire est créé en application de l'article L.332-8 du code susvisé, emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes de moins de 1000 habitants. . . .



Compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail sur ce poste, il convient de supprimer l'emploi de rédacteur à temps non complet (8h30/semaine) catégorie B et de créer un emploi rédacteur à temps non complet (9 h/semaine) catégorie B au 1^{er} janvier 2025. Cette augmentation n'étant pas supérieure à 10 % du temps de travail ne nécessite pas l'avis du Comité Social Territorial. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions adopte, à l'unanimité, les modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- suppression de l'emploi rédacteur catégorie B, emploi permanent à temps non complet à raison de 8 h 30 par semaine.
- création d'un emploi rédacteur catégorie B, emploi permanent à temps non complet à raison de 9 h par semaine.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à partir du 1^{er} janvier 2025. Emploi de rédacteur catégorie B à temps non complet : ancien effectif : 1 – Nouvel effectif : 1

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE 2023

M. Le maire passe en revue le rapport annuel du SIAEP préalablement envoyé aux conseillers municipaux. Il passe la parole à M. Kolmayer qui représente la commune aux réunions du SIAEP. Il explique que la consommation 2023 a augmenté, en particulier sur la commune d'Avressieux. Les tarifs ont également augmenté. Un effort a été fait au sein du SIAEP afin de réduire le taux de fuite.

MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE MARCHÉ DE L'ÉGLISE, SOLlicitation DE L'AGENCE AGATE

M. Le maire rappelle qu'il a sollicité l'agence Agate afin d'aider la commune pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le marché public de l'Église. Ayant délégation de signature pour ce montant de prestation, le conseil municipal n'a pas à délibérer. M. Le maire présente les documents fournis par Agate.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE : DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DE STE-MARIE D'ALVEY

Vu les attributions au titre de l'article L2122-21 du CGCT, M. Le maire, sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du Préfet, a le pouvoir de représenter la commune en justice comme demandeur ou comme défendeur, sauf si ses intérêts sont contraires à ceux de la commune. Le maire introduit aussi les actions en référé et accomplit tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéance (mise en demeure, citations,...). Considérant que M. Graglietto et Mme Gallou ont assigné les époux Combes en justice. Suite à la dénonciation d'assignation devant le Tribunal Judiciaire de Chambéry par Maître Clément

tine METIER représentant les époux Combes avec mise en cause de la commune de Sainte-Marie d'Alvey. Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le maire à défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Gallou/Graglietto contre les époux Combes et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Autorise Le maire à représenter la commune, autorise et désigne Maître Emeric BOUSSAID, avocat au Barreau de Chambéry dont le siège social est sis 89 rue Amiral Gérard Daille, Immeuble L'INEDY, 73000 CHAMBERY pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire. Autorise le maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique.

EVOLUTION DU CONTRAT D'ASSURANCE CONCERNANT LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE D'ALVEY

M. Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré l'assureur le mois dernier afin de faire le point sur les contrats. Il précise qu'il a fait faire quelques évolutions concernant le contrat de protection juridique, ainsi que celui concernant les biens immobiliers.

SINISTRE CHEMIN DU TRUISON

M. Le maire explique qu'une chute d'arbres situés sur une propriété privée, en limite de parcelle, a causé d'importants dommages sur le chemin du Truison et rendent la circulation impossible sur le dit chemin. Il montre les photos des dommages au conseil municipal, ainsi que le devis des travaux réparatoires. Ce dernier a été envoyé aux propriétaires de la parcelle. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, le dossier est en cours d'instruction.

COLIS DES AÎNÉS

M. Le maire passe la parole à Mme Christelle PERIE. Les colis ont été commandés et Mme PERIE doit les récupérer dans la semaine. Elle sollicite le conseil afin que chaque conseiller municipal distribue les colis avant les fêtes.

MUTUELLE COMMUNALE

La commune est en contact avec la Mutuelle Entre Nous, afin de proposer une offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale. Cette dernière s'adresse indifféremment à tous les administrés de la commune, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Etudiants, en couple, célibataire, famille ou séniors ; ainsi qu'à tous les Travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs... La gamme est construite de façon progressive en termes de prise en charge des frais de santé, de tarification et intègre 7 niveaux de garanties. La Mutuelle organiserait des permanences au sein de la commune (fréquence à définir), l'approche « Devoir de conseil » permet d'aborder, de façon individuelle et pédagogique, la situation de chacun des habitants qui manifesteraient un intérêt pour cette offre. Cela permettrait à la commune de contribuer à lutter contre le non recours aux droits de certains administrés.

QUESTIONS DIVERSES

- M. VINCENT fait remarquer qu'il manque un lustre dans l'église
- Mme PERIE explique que lors de la dernière location de la salle communale, les personnes sont allées dans les parties com-

munes. Il faudrait donc prévoir de fermer la porte au rez de chaussée afin que personne ne puisse accéder aux escaliers, bureau, appartement... Elle indique également que les poubelles n'ont pas été vidées. Le conseil municipal fait remarquer qu'il faudrait indiquer la jauge dans la convention afin que la commune soit couverte en cas de dépassement.

- Les vœux du maire se feront le 19 janvier à 11h30.
- Le conseil municipal souhaite réinstaurer un repas pour les aînés. Mme PERIE présente le devis de la Brasserie du Guiers. Les aînés ayant bénéficié du colis de Noël, ainsi que les conseil-

lers municipaux sont invités. Si ces derniers souhaitent venir accompagnés, la participation au repas sera exigée. La date retenue est celle du 8 février 2025.

- Mme SOTTIAUX souhaite faire part au conseil municipal des difficultés d'une administrée dans la gestion des chats errants. M. Le maire rappelle qu'une convention a été mise en place avec les chats libres de Chambéry. Cette dernière court toujours, 5 captures pour castration, identification et relâche sur site est possible. Il suffit de définir une date conjointement avec les chats libres de Chambéry et cette personne.

■ Séance du 24 MARS 2025

Le conseil municipal, sous la présidence de Christelle PERIE délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Philippe PERSON, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME VALÉRIE DRECLERC, TRÉSORIÈRE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET GÉNÉRAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	20 062.62	-3 672.89	16 389.73
Fonctionnement	845 940.18	129 495.42	975 435.60
Total	866 002.80	125 822.53	991825.33

VOTE DU BUDGET 2025

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 150 205,01 €
(dont 962 640,56 € de virement à la section d'investissement)

Dépenses d'investissement : 449 779,84 €

Recettes d'investissement : 1 042 614,79 €

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, les logements vacants depuis plus de deux ans. Selon Monsieur le maire et les membres du conseil municipal, il n'y a pas d'intérêt à augmenter les taux, compte tenu de la situation financière de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.20 %

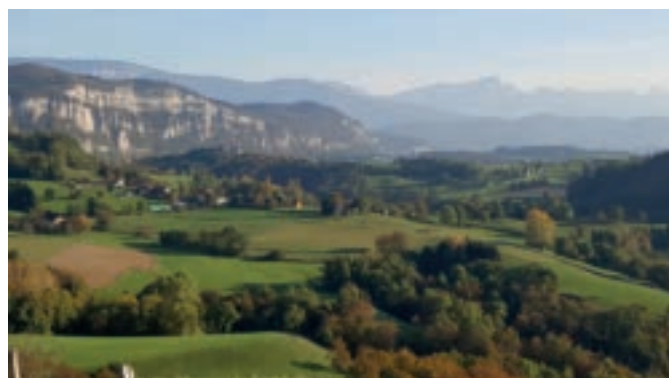
MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE SANTÉ

Le Centre de gestion de la Savoie (CdG73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compé-

tent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ». Monsieur le maire propose à l'organe délibérant de mandater le CdG73 à cet effet. Le Conseil municipal, à l'unanimité souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

MUTUELLE RÉGIONALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-A. ALPES : CONVENTION AVEC LA MUTUELLE ENTRENOUS

Depuis quelques années des communes de toutes tailles proposent à leurs habitants un accès facilité à une couverture santé complémentaire via ce qu'il est convenu d'appeler une « Mutuelle Régionale ou Communale ». L'idée consiste à regrouper les habitants d'une commune afin de leur faire bénéficier d'une mutuelle complémentaire santé à des prix compétitifs. Ces mu-



tuelles régionales ou communales sont ouvertes à tous, mais il est constaté qu'elles présentent surtout un avantage pour une partie de la population qui ne bénéficie pas d'offres compétitives : les demandeurs d'emploi, les étudiants, les personnes retraitées ou les travailleurs indépendants.

Après avoir été contactée par la Région, la Commune a étudié la possibilité de faire bénéficier ses habitants d'une mutuelle régionale proposant des offres adaptées à des prix compétitifs. La volonté est aussi de favoriser la proximité en choisissant une mutuelle savoyarde, bien implantée sur le territoire.

C'est pourquoi il est proposé d'établir un partenariat avec la Mutuelle EntreNous dont le siège social est basé à Chambéry et qui concentre son activité sur deux départements : Isère et Savoie. Aussi, M. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat jointe en annexe qui définit les engagements de la Commune et de la Mutuelle Entrenous.

Il est précisé que ce partenariat n'implique aucune dépense mais seulement un soutien matériel par la mise à disposition d'un local de permanence de façon occasionnelle et d'actions de communication pour faire connaître la Mutuelle Entrenous et promouvoir le partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve, à 8 voix pour et 1 voix contre (M. Denis VINCENT), la mise en œuvre de la Mutuelle Régionale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au bénéfice des habitants de la Commune de Sainte-Marie d'Alvey approuve le partenariat avec la Mutuelle EntreNous autorise M. Le maire à signer la convention et tous documents s'y affèrent.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU GARAGE COMMUNAL AVEC M^{ME} ARTERO

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de location du garage n° 2 avec M^{me} Artero. Ce dernier arrivant à terme au 31 mai 2025. M. Le maire rappelle également que lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2023 il avait été évoqué la révision de ce loyer lors du prochain renouvellement de bail. Il propose donc de faire une révision annuelle selon la formule suivante Loyer en cours x nouvel Indice de Référence des Loyers du trimestre du contrat / IRL du même trimestre de l'année précédente Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise, à l'unanimité, M. le maire à renouveler le contrat de location du garage n°2 avec M^{me} ARTERO pour une période de trois ans : du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028. Précise que le loyer mensuel à partir du 1^{er} juin 2025 s'élèvera à 17.91 € par mois, que ce loyer sera ensuite révisé annuellement.

AVENANT À LA CONVENTION DE 2018 CADRANT LA REFACTURATION DES FRAIS DU SERVICE ADS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

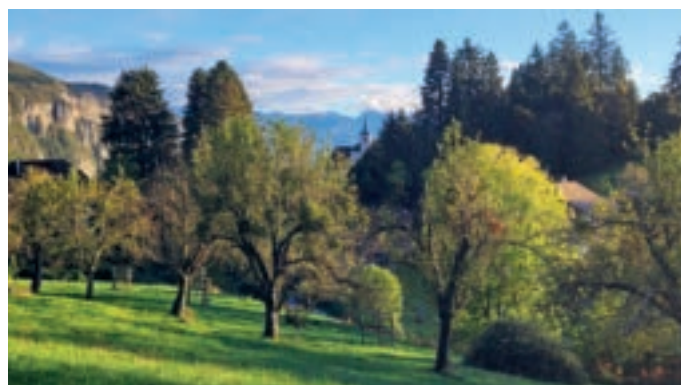
M. Le maire explique que lors du bureau communautaire du 4 mars 2025, les membres du bureau ont souhaité proposer aux communes membres de prendre à leur charge le solde budgétaire du service ADS jusque-là pris en charge par la CC Val Guiers. Cette décision a pour effet de modifier la convention de 2018 cadrant la refacturation d'une partie des frais du service aux communes. Cette convention prévoyait une participation des communes de 0,30 € par habitant et un forfait en fonction du nombre et du type de dossiers instruits sur le territoire communal pendant l'année. L'avenant conservera le

principe du forfait défini par le nombre et le type de dossiers instruits dans les communes. La communauté de communes conservera à sa charge l'instruction de ses propres dossiers et de ceux situés dans le périmètre des ZAE d'intérêt communautaire. Le solde du coût du service sera refacturé aux communes selon la répartition du prorata habitant. M. Le maire demande au conseil municipal son avis sur cet avenant, et dans la positive, lui demande l'autorisation de signer cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte à l'unanimité le principe du forfait défini par le nombre et le type de dossiers instruits dans les communes ; ainsi que le fait que la communauté de communes conserve à sa charge l'instruction de ses propres dossiers et de ceux situés dans le périmètre des ZAB d'intérêt communautaire. Accepte que le solde du coût du service soit refacturé aux communes selon la répartition du prorata habitant. Autorise M. Le maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tout acte s'y affèrent.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION À LA SECTION APICOLE DU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DES SAVOIE - LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE

M. Le maire rappelle qu'afin de prévenir les conséquences que la présence du frelon asiatique peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif. Malheureusement, à ce jour aucune pratique n'est efficace à 100 %. Il rappelle également qu'au vu des contributions communales de plus en plus nombreuses pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, et afin de simplifier sa comptabilité, le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie (GOS) suggère à la Communauté de communes Val Guiers de prendre en charge les contributions des communes. L'intercommunalité sera donc la seule interlocutrice de la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire des Savoie et les sommes engagées par la Communauté de communes Val Guiers seront refacturées aux onze communes membres au prorata de la population totale publiée chaque année par l'INSEE par le biais d'une convention. M. Le maire sollicite donc le conseil municipal afin de l'autoriser à signer cette convention lors de sa mise en place. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Approuve, à l'unanimité, le principe de la refacturation de l'intégralité de la subvention intercommunale aux onze communes membres au prorata de la population totale publiée chaque année par l'INSEE, Autorise M. Le maire à signer la convention de refacturation avec la Communauté de communes Val Guiers et tout acte s'y affèrent.



CONVENTION DE RÉPARTITION DU COÛT DE L'ADHÉSION AU GIP RGD SAVOIE MONT-BLANC ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS ET LES COMMUNES MEMBRES

M. Le maire explique qu'avant la constitution du GIP la Communauté de communes Val Guiers et chaque commune cotisaient à RGD SMB pour accéder aux services d'informations géographiques. Depuis la nouvelle organisation de RGD Savoie Mont-Blanc en GIP, cette dernière impose l'adhésion des EPCI plutôt que l'adhésion des communes. M. Le maire rappelle que lors de l'adhésion de la Communauté de communes au GIP RGD Savoie Mont-Blanc, il avait été acté la refacturation aux communes de l'adhésion au prorata de la population des communes membres, déduction faite du montant que supportait l'EPCI jusque-là, via une convention. Il précise que l'adhésion de la Communauté de communes Val Guiers, en adhérant pour le compte de ses communes membres permet de réduire le coût du service pour l'intégralité du territoire. Aussi, M. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et tout acte s'y affèrent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte à l'unanimité la refacturation aux communes membres au prorata de la population l'adhésion de l'EPCI au GIP RGD Savoie Mont-Blanc, autorise M. Le maire à signer la convention et tout document s'y affèrent.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. Le maire précise que dans un souci d'équité et de cohérence avec les autres professionnels qui occupent le domaine public, ainsi que pour une question de sécurité, M. Le maire souhaite



mettre en place une convention d'occupation du domaine public pour l'alambic qui se présente chaque année sur la place du village.

M. Le maire propose de pratiquer les tarifs suivants :

- Occupation du domaine public : 1 €
- Participation aux frais d'électricité et d'eau : 49 €

Le conseil municipal souhaite travailler sur la convention au préalable et décide de reporter cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Sinistre chemin de Truison : la société Isageo vient le 28 mars réaliser un alignement. Les travaux seront effectués dans « la foulée »
- Alimentation de la fontaine boucle de la blanchinière : l'eau a été dévoyée sur le domaine privé.
- Construction route de Novalaise : il y a infraction avérée au code de l'urbanisme et de l'environnement. Un PV d'infraction a été envoyé au propriétaire.

■ Séance du 16 juin 2025

RÉPARTITION DES SIÈGES COMMUNAUTAIRES POUR LE MANDAT 2026-2032

Monsieur Le maire expose que M. Le Préfet de Savoie a notifié la circulaire n°NOR: AIDB2503087C portant « reconstitution de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux »

M. Le maire explique qu'il existe deux règles de répartition des sièges : la règle de droit commun et l'accord local qui permet d'augmenter de 25 % le nombre de sièges, soit 7 sièges supplémentaires pour le conseil communautaire de la Communauté de communes Val Guiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'accord local.

ACCORD LOCAL	Population	Sièges
Avressieux	547	2
Belmont-tramonet	524	2
Champagneux	677	2
Domessin	2045	5
La Bridoire	1225	4
Pont de Beauvoisin	2137	6
Rochefort	258	1
Saint-Béron	1744	4
Saint-Genix-les Villages	3084	8
Sainte-Marie d'Alvey	132	1
Verel-de-Montbel	346	1
Total	12179	36

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER ÉDUCATIF AVEC LA COMM. DE COMM. VAL GUIERS

M. Le maire explique que les chantiers éducatifs constituent l'un des outils mobilisés par l'Info Jeunes Val Guiers pour favoriser l'insertion professionnelle et accompagner les jeunes dans le développement de leurs compétences.

M. Le maire rappelle qu'afin de permettre à quatre jeunes choisis par Info Jeunes Val Guiers de faire l'expérience d'un travail à accomplir, du respect des règles et des engagements pris, de contribuer à créer un lien social entre les jeunes et les institutions, la commune de Sainte-Marie d'Alvey a accepté de participer à cette action. Quatre jeunes interviendront sur la commune pour l'entretien des espaces verts durant la période du 23 au 27 juin pour 35 h chacun. C'est dans ce but que M. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat chantier éducatif avec la Communauté de communes Val Guiers ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place d'une convention de partenariat chantier éducatif avec la Communauté de communes Val Guiers, Autorise M. Le maire à signer la convention et tout document s'y affèrent.

CRÉATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Monsieur Le maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée



délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Dans le cadre d'un partenariat chantier éducatif, la commune de Sainte-Marie d'Alvey souhaite créer quatre emplois non permanents d'adjoints techniques à temps complet (35 heures) pour exercer les fonctions d'agents d'entretien des espaces verts de la collectivité à compter du 23 juin 2025.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique. Les contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'une semaine dans le prolongement de la convention élaborée avec la Communauté de communes Val Guiers. Les rémunérations seront calculées par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial échelon 1 catégorie C ou au maximum sur l'indice majoré 366.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil municipal de créer quatre emplois non permanents d'agents d'entretien des espaces verts à temps complet, de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agents d'entretien des espaces verts communaux du 23 au 27 juin et d'autoriser monsieur le maire à recruter des contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique dans le cadre d'un chantier éducatif. Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à

un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer quatre emplois non permanents d'agents d'entretien des espaces verts à temps complet de catégorie C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre d'un chantier éducatif, d'autoriser Monsieur le maire à recruter quatre agents contractuels, à signer les contrats afférents, de préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 5 jours du 23 au 27 juin 2025, de préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial par référence à l'indice majoré maximum 366 Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le maire fait part au conseil municipal de son arrêté concernant la modification des horaires d'ouverture du secrétariat. Ce dernier sera dorénavant ouvert au public le mercredi après-midi de 13h45 à 17h45 et le vendredi matin de 8h à 13h.
- M. Le maire lit au conseil municipal le courrier envoyé par Mme La Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, concernant les violences faites aux femmes. Dans ce dernier elle demande à ce qu'il y ait un élu référent au sein de la commune. Le conseil municipal, après avoir échangé, estime qu'il est peut être plus facile de se rapprocher d'une femme si la situation devait se présenter, mais une présence masculine peut également être rassurante. Aussi, Romance CORNET et Yann GOSSET se proposent tous les deux d'être référents.
- Participation des élus au pique-nique de fin d'année de la cantine: Christelle PERIE et Yann GOSSET
- M. Le maire demande si un conseiller municipal peut se charger de vérifier la réception de dossiers d'urbanisme en version dématérialisée durant la fermeture du secrétariat. Philippe KOLMAYER se porte volontaire.
- Il faut également prévoir le planning arrosage durant les congés de l'agent technique: planning à venir.
- 19 juin: le barbecue annuel de la CCGV se tiendra cette année à Sainte-Marie d'Alvey dans le champs qui se situe sous l'église. M. Le maire étant absent, Christelle PERIE sera la représentante de la commune.
- M. Le maire revient sur l'aménagement du centre du village et la sécurisation de la route. Le retour du géomètre devrait se faire d'ici la fin de l'été.

Séance du 8 septembre 2025

Avant de commencer avec l'ordre du jour, M. Le maire souhaite faire un point sur le problème de pollution de l'eau courante. A ce jour, l'eau est toujours impropre à la consommation. De nouvelles distributions de packs d'eau sont organisées en mairie. L'objectif premier du SIAEP est de remettre en service les installations dans les meilleurs délais, sera ensuite suivi d'une enquête quant à l'origine et les responsabilités de cette pollution. M. Le maire souhaite mettre en place un groupe de travail afin de mieux gérer ce genre de crise. Ce groupe élaborera en même temps le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Les personnes volontaires sont: Romance CORNET, Corinne DHION, Christelle PERIE, Philippe PERSON, Philippe KOLMAYER.

ONF : ETAT D'ASSIETTES DES COUPES POUR L'ANNÉE 2026

M. le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1 -Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après

2 -Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
3 -Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable m ³	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc gestion	année prévue par l'ONF (2)	Année décidé par propriétaire (3)	Vente avec mise en concurrence sur pied	Délivrance
1	AMEL	390	3.9	2026	2026	2026	X	
1	TS	49	0.7		2026	2026		X

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée. Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Gestion des produits accidentels ou sanitaires

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2026 (bois scolytés, frênes chararosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...) Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

Mode de délivrance des bois d'affouages

- Délivrance des bois après façonnage
- Délivrance des bois sur pied

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente. Dans les lots prévus en 2026 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

- présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- pente importante ou présence de blocs instables,
- proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois, notamment des arbres dépérissants. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.



1. Nature de la coupe: AMEL amélioration; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RTR Régénération par trouées

2. Année proposée par l'ONF: SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3. Année décidée par le propriétaire: à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le maire rappelle que l'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites) ou encore dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites. Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, le comptable public propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances émises à l'encontre de débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil municipal. Madame la Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin a adressé une proposition d'admission en non-valeur, concernant des créances qui s'élèvent à un total de 371.20 €, et dont la liste est annexée à la présente délibération. Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour par le Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin.

Le conseil municipal, DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées pour un montant total de 371.20 €, selon le détail de la liste annexée. D'imputer cette dépense au compte 6541 chapitre 65-Créances admises en non-valeur.

AVENANT À LA CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE AVEC SYCLUM

M. le maire soumet au conseil municipal l'avenant à la convention de redevance spéciale SYCLUM, concernant l'article 5 modifié: calcul de la redevance spéciale Ordures Ménagères.

Il présente le mode de calcul de la redevance proposé par le Syclum: Quantité hebdomadaire de déchets produite par le bénéficiaire, en litre, multipliée par le nombre de semaine d'utilisation du service multipliée par le coût réel du service fixé annuellement par SYCLUM.

Ce calcul concerne une production de déchets réguliers.

Le montant de la facture de la redevance spéciale liée aux quantités de déchets produites par les bâtiments communaux s'élevait pour l'année 2024 à 625.60 € (15 640 litres x 0.040 € HT)

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de redevance spéciale Ordures Ménagères. Le conseil municipal, après avoir délibéré: Autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer l'avenant.

LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ DANS LE BÂTIMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE

M. le maire donne connaissance au conseil municipal du départ, au 15 novembre 2025, des locataires de l'appartement situé au premier étage de la mairie. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à proposer de nouveau cette appartement à la location en donnant mandat à l'agence Action Service Immobilier située à Novalaise. M. le maire précise que l'appartement étant dans le domaine public, le contrat de location se fera via une convention d'occupation précaire conformément aux articles 1709 et suivants du Code civil. Le montant du loyer s'élève à ce jour à 636.29€ et 30€ de charges. Le montant du loyer est révisable chaque année au 4 janvier en fonction de l'indice de référence des loyers 1^{er} trimestre 2025.

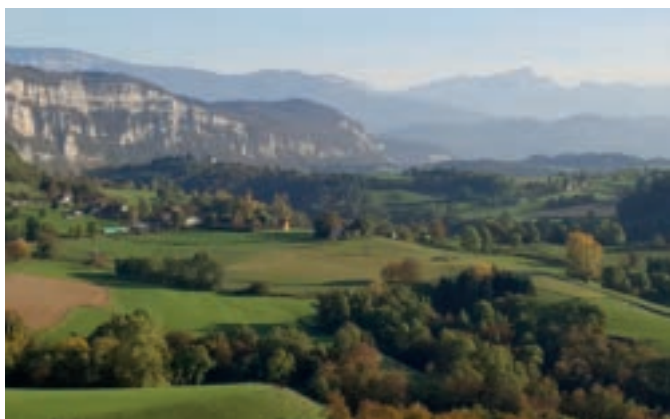
Le conseil municipal, après avoir délibéré, Autorise M. le maire à proposer de nouveau l'appartement à la location Fixe le loyer mensuel à 636.29€. Ce loyer sera révisable chaque année au 4 janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (indice de référence 1^{er} trimestre 2025) Fixe le montant des charges à 30 € par mois.

MARCHÉ RESTRUCTURATION ÉGLISE ET INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE

Délibération autorisant le maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre et à signer le marché avec le candidat retenu dans le cadre de l'opération de restructuration de l'église et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie Monsieur le maire, RAPPELLE aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales, lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22 du même code (délégation du conseil municipal au maire lui autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget), la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Cette délibération devra comporter obligatoirement la définition de l'étendu du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. PRESENTE l'étendue du besoin à satisfaire. La présente mission concerne pour la restructuration de l'église et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. La commune a engagé une première démarche d'identification des besoins en termes de restructuration de l'église, par le biais d'un diagnostic sommaire, qui a permis de mettre en évidence les éléments suivants:

- Couverture à reprendre
- Travaux de reprise ponctuelle de maçonnerie nécessaires
- Reprise de poutre de la charpente
- Travaux électriques
- Présence d'amiante potentielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre, de recourir pour cela à une procédure adaptée dans le cadre du projet de restructuration de l'église et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées aux membres du conseil. AUTORISE M. le maire à signer le marché à intervenir.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

M. Le maire présente les derniers plans du géomètre concernant le futur aménagement du centre du village.

- Un trottoir va cheminer de la mairie jusqu'à après le virage route de Novalaise.
 - Un plateau sera construit en amont du lotissement, le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé, il est également prévu de faire l'enfouissement des réseaux par la même occasion.
- Reste à régler l'évacuation des eaux pluviales, ainsi que l'éventuelle signalisation lumineuse.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du courrier des Vals du Dauphiné concernant l'assistance au contrôle de la conformité des constructions. Container du cimetière: ce dernier est toujours rempli d'ordures ménagères alors qu'il est réservé à la collecte des déchets du cimetière. Le conseil municipal souhaite se renseigner sur la mise en place de caméras de surveillance.

- M. Le maire évoque le problème de personnes faisant du motocross sur la route. La gendarmerie a été prévenue car il y a mise en danger des usagers de la voie publique.



Séance du 28 octobre 2025

Avant tout, M. Le maire passe la parole à M. Benetti, commercial pour la société Viatch solution.

M. Benetti est présent afin de soumettre au conseil municipal le projet de vidéo protection urbaine sur la commune et les différents points d'implantation envisageables. M. Benetti propose plusieurs devis en fonction des implantations envisagées. Il explique qu'il est possible de travailler par tranches. Techniquement, le filaire est compliqué à mettre en place sur la commune, sauf au niveau de la mairie. Sur les autres points envisagés, il faut passer sur des caméras 4G solaires. La société prépare les déclarations obligatoires destinées à la Préfecture. La maintenance comprend une visite technique par an, le nettoyage des caméras ainsi que la hotline. Le conseil municipal souhaite retravailler sur le sujet afin de déterminer les lieux stratégiques d'implantations des caméras pour la sécurité des administrés et usagers des voies communales et départementales. Un groupe de travail composé de Mme GUICHERD, Mme PERIE et M. KOLMAYER s'est constitué.

RACHAT DU STOCK DE GAZ DE L'APPARTEMENT SIS 1A PLACE DE LA MAIRIE

M. Le maire rappelle au conseil municipal la dédit des locataires de l'appartement situé au 1er étage de la mairie. Une pré visite d'état des lieux a été effectuée et démontre qu'il reste du gaz dans la citerne. M. Le maire propose de racheter le gaz restant aux locataires sortants. Le conseil municipal après avoir échangé, estime qu'il ne dispose pas assez d'informations (stock restant, facture d'achat de la part du locataire sortant) afin de délibérer sur le rachat du gaz à ce jour. La délibération est ajournée.

LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ DANS LE BÂTIMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n°202509084, M. Le maire explique qu'il est nécessaire de la retirer et de la

reprendre. Il rappelle au conseil municipal le départ, au 15 novembre 2025, des locataires de l'appartement situé au premier étage de la mairie. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à proposer à la location de nouveau cet appartement en donnant mandat à l'agence Action Service Immobilier située à Novalaise. M. Le maire précise que l'appartement étant dans le domaine public, le contrat de location se fera via une convention d'occupation précaire conformément aux articles 1709 et suivants du Code civil. Le montant du loyer s'élève à 650.00 € et 35.00 € de charges. Le montant du loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention d'occupation en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise M. Le maire à proposer de nouveau l'appartement à la location en donnant mandat à l'agence Action Service Immobilier située à Novalaise
- Fixe le loyer mensuel à 650.00 €. Ce loyer sera révisable chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention d'occupation en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE
- Fixe le montant des charges à 35.00 € par mois.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

M. Le maire signale que l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique est devenu vacant depuis le 1er octobre 2025 suite à la démission de l'agent contractuel qui occupait jusqu'à présent ce poste.

La collectivité va ainsi procéder au recrutement pour rechercher un nouvel agent. Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

M. Le maire propose au conseil municipal de préciser les conditions de ce recrutement.

...

Le conseil municipal DECIDE Que le recrutement de l'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 4 heures hebdomadaires pourra intervenir en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour les besoins des services et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique Territoriale. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des bâtiments publics, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CDG73 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, APPROUVE l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA.

EVOLUTION DU PROJET DE SÉCURISATION DU CENTRE DU VILLAGE

M. Le maire présente les nouveaux plans du projet de sécurisation du centre du village. Dans ce projet, il est inclus de passer les réseaux aériens existants en sous terrain avec la construction d'un trottoir qui longe la route. Il faut également gérer les eaux pluviales. Il est prévu de canaliser les eaux pluviales tout le long de la route jusqu'à derrière le garage de la mairie, elles vont cheminer derrière la mairie pour se rejeter route de Rochefort. Les eaux pluviales sont captées et gérées sur une grande partie communale, mais elles vont passer sur une partie privée. De fait il y aura une servitude à régulariser. Le coût total des travaux s'élève à 105 000 € HT. Il est prévu d'organiser

une réunion d'information avec les riverains, en présence du géomètre avant la validation de l'avant-projet détaillé. Une précision concernant le financement de ce projet et les possibles subventions a été apportée, il s'avère que le projet n'est pas éligible au FDEC. La délibération concernant la demande de subvention au titre du FDEC n'a plus lieu d'être.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BONUS RURALITÉ »

M. le maire fait part au conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention de la Région dans le cadre du dispositif « Bonus ruralité » pour le projet de rénovation de la couverture de l'église. Les travaux se rapportent au remplacement de la couverture avec reprise d'éléments de maçonnerie, de charpente, de travaux électriques et l'installation de panneaux photovoltaïques, y compris sur couverture de la mairie.

À ce jour, le montant global estimatif des travaux est de : 337 400.00 € HT

Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre : 50 000.00 € HT

M. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire la demande de subvention dans le cadre du dispositif « Bonus ruralité » pour un montant de 100 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le maire à solliciter la subvention dans le cadre du dispositif « Bonus ruralité »
- Autorise M. Le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces ou actes afférents à cette demande.

CIA (COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) DANS LE CADRE DU RIFSEEP, AU 1^{ER} JANVIER 2026

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet. L'IFSE est versée annuellement en décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal : une réunion de la commission information communication est prévue le 17 novembre. Mme DHION propose que Céline JANVRIN, artiste plasticienne résidant sur la commune, réalise la première de couverture du bulletin. M. Le maire souhaiterait faire un « zoom » sur les différentes activités artisanales présentes sur le village.
- Colis des aînés : la distribution doit se faire avant Noël. Changement de prestataire pour la confection des colis. Plusieurs devis sont présentés. Le conseil municipal souhaite un colis par personne.
- Le conseil municipal doit désigner un délégué à la protection des données. M. Le maire se propose.



**Des maires
au service
des maires**

Infos élections municipales

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Sainte-Marie d'Alvey. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints. Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme Sainte-Marie d'Alvey, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1 000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats :

vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Votre commune sur le net

<http://saintemariedalvey.fr>

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'app !

Panneau Pocket
La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations officielles !

INFOS ALERTES AGENDA

✓ Gratuit
✓ Anonyme
✓ Sans Publicité

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

La vie de l'école des platanes d'Avressieux

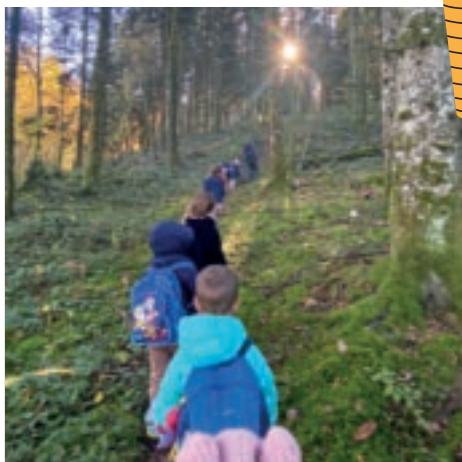
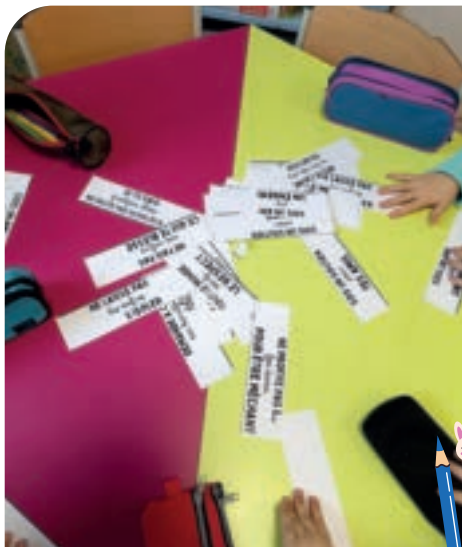
à l'école des Platanes, l'année 2025 a été marquée par la classe de découverte de deux jours au Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes au mois de mai. Malgré la pluie et la fraîcheur de la nuit, les enfants et les adultes ont bien profité de ces deux journées exceptionnelles : oiseaux du monde de toutes les tailles et de toutes les couleurs, spectacle d'oiseaux en vol, pique-niques, repas du soir au restaurant, nuit sous la tente, sont autant de souvenirs qui ont marqué les esprits ! Grâce au dynamisme et à l'engagement sans faille du Sou des Ecoles et des parents d'élèves, ce séjour n'a rien coûté aux familles.

En fin d'année scolaire, les 53 élèves de la Grande Section au CM2 ont bénéficié d'un cycle de natation à la piscine des Abrets. Les élèves retourneront à la piscine pendant l'année scolaire 2026-2027.

L'école élémentaire des Platanes à Avressieux accueille cette année scolaire 2025-26 trente-six élèves des trois communes du RPI (Avressieux, Rochefort et Sainte-Marie). Delphine Dubois garde la direction de l'école et enseigne à 18 CP – CE1 et une nouvelle enseignante, Anne-Laure Eteno-Dondia, a quant à elle la classe de CE2-CM1-CM2 avec 18 élèves. Parmi les temps forts de ce début d'année scolaire, les deux classes ont participé à la journée nationale Non au harcèlement le jeudi 6 novembre. Au programme de cette journée organisée par les enseignantes, des jeux coopératifs, des ateliers, des jeux de rôles, la réalisation d'une fresque collective... Des parents d'élèves et des agents du périscolaire volontaires ont participé à l'encadrement de petits groupes tout au long de la journée. Cette journée exceptionnelle s'est terminée par une petite restitution aux parents

et aux élus, pendant laquelle les enfants ont présenté une chanson apprise pour l'occasion ainsi que des saynètes sur le thème du harcèlement. Les deux classes chantent en chœur une fois par semaine depuis la rentrée de septembre et ont présenté le vendredi 5 décembre un petit spectacle de chorale sur le thème de Noël. Les enfants de la maternelle ont rejoint les plus grands sur la scène pour quelques chansons en commun. Puis la soirée a continué avec la boum organisée par le Sou des Ecoles

Plus tard dans l'année scolaire, nous aurons la chance de bénéficier de 10 séances de capoeira, financées par le SMAPS et le Sou des Ecoles et de 6 séances de handball, entièrement financées par le Sou des Ecoles. Des sorties à la journée (Musée Savoisien sur le thème de la préhistoire, Chambéry au Moyen-Age) sont également au programme.



L'année à l'école de Rochefort



Cette année, 29 enfants sont scolarisés à Rochefort. Il y a 11 grandes sections, 11 moyennes sections et 7 petites sections. Huit élèves habitent Rochefort, quatre élèves Sainte-Marie d'Alvey, quinze élèves sont d'Avressieux et deux élèves habitent hors du RPI. L'effectif global est en hausse.

Océane Maaziz-Marty occupe le poste d'ATSEM à temps plein, pour la deuxième année consécutive. Nous avons la chance d'accueillir dans l'équipe du périscolaire Laëtitia et Alexandra qui s'occupent des enfants à la cantine mais aussi dans le bus.

Les élèves ont participé à une randonnée avec l'USEP et Lire et Faire Lire le 4 novembre au col de la Crusille. La balade de 3 km environ, ponctuée de pauses-lecture, a été bien appréciée et la météo très clémente a permis de pique-niquer sur place avant le retour à l'école. Au retour des vacances de Noël et jusqu'à la fin de l'année scolaire, des intervenantes de Lire et Faire Lire viendront chaque mardi matin à l'école pour lire des albums à un petit groupe d'élèves.

Les élèves iront le 15 décembre à Gresin pour découvrir les percussions du monde, des instruments traditionnels jusqu'aux dernières technologies électroniques. Enfin le premier trimestre se terminera par le goûter de Noël où les élèves seront encore bien gâtés.

La classe est inscrite à un parcours artistique « Enfants qui folkent » : 10 heures de pratique les jeudis matin à partir du 27 novembre avec Sandra Terrien. Une restitution aux parents est prévue le 24 avril. Ce cycle est financé en partie par le SMAPS et en partie par le Sou.

Afin de renforcer le lien entre les écoles maternelles du secteur (Vérel de Montbel, Gresin, Domessin, Rochefort et Saint-Genix), les classes se retrouveront 2 fois à Saint-Genix sur Guiers. Une première fois le 6 mars pour un grand bal où les élèves seront initiés à différentes danses du monde. Puis le 9 juin nous aurons une matinée sportive (La Mat's'éclate) suivie d'un pique-nique.

Des investissements ont été faits cette année pour l'école de Rochefort : achat d'un photocopieur/scanner couleur et le changement de certains stores est prévu

prochainement. Merci à la commune de Rochefort et au Syndicat Intercommunal pour toutes ces améliorations apportées. Les intervenants, les sorties ainsi que l'arbre de Noël sont financés par le Sou des écoles. Nous lui adressons également un grand merci.





Val Guiers Ados

Le service Val Guiers Ados, porté par la Communauté de communes, s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans. Il propose de nombreuses activités et accompagnements

- **Activités de loisirs** : sport, culture, arts, sorties pendant les vacances scolaires.
- **Accueil libre** :
 - À Saint-Genix-les-Villages : lundis soir, mercredis après-midi et vendredis soir.
 - À Pont-de-Beauvoisin Savoie : mercredis et vendredis après-midi.
- **Aide aux devoirs** : Objectif : aider les jeunes à s'organiser, apprendre autrement (exemple : création d'un escape game).
 - À Pont : mardis soir et mercredis matin.
 - À Saint-Genix : jeudis soir.
- **Prévention** : actions autour du numérique et du respect, du CM1 à la Terminale.
- **Présence dans les collèges** : permanences et ateliers proposés à « La Forêt » (Saint-Genix) durant la pause méridienne.
- **Projets de jeunes** : aide à monter et financer leurs propres projets.

Séjour en Italie – Association Junior Tyclap

Sur l'année 2024/2025, six jeunes du territoire ont créé une junior association « Tyclap », afin de financer eux-mêmes un séjour en Italie en été.

Tout au long de l'année, ils se sont mobilisés en organisant diverses actions : vente de paniers repas, de crêpes, de tickets de tombola, ainsi que la tenue d'un stand de boissons et de restauration lors d'un événement local.

Grâce à leur investissement, ils ont pu partir fin août pour 4 jours à Livourne (fin Aout 2025), accompagnés de deux animatrices du service.

Au programme : visite de la Tour de Pise et sa cathédrale, balade en bateau sur les canaux de Livourne, découvertes culturelles, baignade sur une plage de sable blanc et moments conviviaux au restaurant.

Ce projet illustre parfaitement l'engagement et la créativité des jeunes du territoire, capables de s'organiser et de concrétiser leurs envies autour d'un voyage.



Communauté de Communes Val Guiers
585, Route de Tramonet
Parc d'Activités Val Guiers
73330 BELMONT-TRAMONET
www.ccvallguiers.fr

REGROUPEMENT PÉRISCOLAIRE INTERCOMMUNAL
AVRESSIEUX, ROCHEFORT, SAINTE-MARIE D'ALVEY

Le périscolaire

Cette année encore, le périscolaire a vibré au rythme des rires et des découvertes des enfants! Activités créatives, jeux sportifs et temps calmes ont rythmé leurs temps périscolaires, offrant à chacun la possibilité de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer. Le périscolaire, c'est avant tout un lieu où l'on partage, où l'on écoute, et où l'on se détend après une longue journée d'école, toujours dans la bonne humeur.

Jade MUSY, directrice périscolaire



LA LUDOTHÈQUE LA RUCHE



Françoise Szarek se déplace beaucoup sur le territoire pour que tout le monde profite de la ludothèque. Désormais, elle fait ponctuellement des animations dans les 2 foyers pour personnes âgées : La Quiétude et Les Terrasses à Saint-Genix où une photo montre le conseil municipal Jeunes en lien intergénérationnel autour du jeu.

Elle passe aussi dans les écoles maternelles de Domessin et Grésin ainsi que dans toutes les bibliothèques du territoire qui la sollicitent.

Elle intervient mensuellement auprès du public de Parisolidarité à Saint-Genix et il y a toujours les animations ouvertes à tous 2 mercredis et un vendredi par mois.

LUDOTHÈQUE VAL GUIERS

06 13 75 74 40

francoise.szarek@ccvalguiers.fr



Le sou des écoles



Le sou des écoles a pour vocation de financer les sorties ainsi que les différents projets pédagogiques menés tout au long de l'année.

À cette fin, plusieurs manifestations sont organisées : vente de boudins, tombola, choucroute, etc.

Au cours de l'année 2024-2025, les élèves du CP au CM2 ont eu l'opportunité de participer à une classe découverte au Parc des Oiseaux, à Villars-les-Dombes. Ce séjour fut une expérience particulièrement enrichissante : nuit sous tente, soins aux animaux, activités pédagogiques... Tout a été mis en œuvre pour offrir aux enfants un beau moment.

Ils ont également bénéficié d'un cycle piscine, d'un cycle cirque, d'interventions extérieures ainsi que de divers spectacles.

À Rochefort, les enfants de maternelle ont suivi un cycle de poterie, appris la batucada et présenté un très beau spectacle en février. Ils ont aussi rencontré d'autres écoles à l'occasion d'un bal costumé à Saint-Genix et de défis sportifs. L'année 2025-2026 s'annonce tout aussi riche. Les élèves de maternelle participeront à des ateliers sur la nature, à des séances de poterie et à des activités de danse traditionnelle.

Début novembre, une randonnée contée s'est déroulée au col de la Crusille sous un agréable soleil automnal.

Sont également prévus : un bal costumé, des défis sportifs ainsi qu'une visite de la caserne des pompiers.

À Avressieux, les classes auront l'occasion de découvrir Chambéry, son château, sa vieille ville et le musée Savoisien.

Des activités musicales et sportives y sont également programmées.

Nous tenons à remercier l'ensemble des parents, les municipalités ainsi que toutes les personnes qui, par leur participation à nos manifestations, contribuent à soutenir nos actions.

Votre engagement permet aux enfants de vivre des expériences riches et variées.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 21 mars pour notre traditionnelle choucroute à Avressieux.

Plus de tri, moins de déchets !

Depuis début 2023, SYCLUM a repensé totalement les modes de collecte des ordures ménagères et des recyclables sur les 94 communes réparties sur 3 communautés de communes qui composent son territoire. SYCLUM a étudié, rue par rue, quel était le mode de collecte le plus adapté considérant les problèmes de stockage des déchets chez l'habitant et de ramassage pour les équipes.

Pprès de 50 000 bacs jaunes ont été distribués et 600 nouvelles colonnes installées (en plus des 1 200 déjà en place) afin de proposer un service harmonisé et cohérent.

Désormais, chaque foyer dispose :

- soit d'un service de collecte « en porte à porte » avec un bac jaune et un bac gris collectés en alternance, une semaine sur l'autre ;

- soit d'un service de collecte « de proximité » avec des colonnes pour chaque type de déchets, regroupées en un seul et même lieu.

C'est un constat, cette nouvelle organisation plaît aux habitants ! La preuve ? Les résultats !

Entre 2022 et 2025, les performances de tri des emballages et des papiers ont progressé de plus de 60 % pendant que les tonnages que les ordures ménagères baissaient de 19 % !

- 4 140 tonnes de recyclables supplémentaires ont été triées et livrées aux centres de tri pour être séparées, mises en balle pour être revendues à des entreprises de recyclage.

- 5 700 tonnes d'ordures ménagères en moins ont été livrées à l'usine d'incinération.

- 1 560 tonnes ont disparu ? Pas tout à



fait, elles se sont transformées en compost !!!

Depuis 2022, SYCLUM a vendu 5 300 composteurs. Sur le territoire, 1 foyer sur 3 composte à la maison grâce aux composteurs qu'il a acquis à SYCLUM à tarif préférentiel. Et c'est sans compter ceux qui compostent en pied d'immeuble ou dans leur quartier, voire en tas dans le jardin ou avec du matériel acheté en jardinerie. Composter c'est éviter de produire des déchets.

Prêt de broyeurs

En 2025, les prêts de broyeurs ont permis d'éviter quelques 1 300 tonnes de végétaux en déchèteries, soit plus de 250 bennes et camions en moins sur les routes.

Que deviennent nos déchets ?

L'usine d'incinération du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu ouvre ses portes tous les trimestres aux habitants du ter-

ritoire avec un tout nouveau parcours pédagogique : le Pôle Déchets Energie. Les modalités de visite :

- Visites gratuites, sur inscription uniquement. – Adaptés aux enfants à partir de 9 ans (CM1) – Durée de la visite : 2h environ.

Inscription sur le site internet.

D'autres idées pour réduire sa production de déchets :

- le prêt de gobelets pour les manifestations des associations et des collectivités. (www.syclum.fr rubrique « Pack éco-événement »),

- la réparation et le réemploi

- des choix de consommation pour limiter les déchets et les emballages.

Trizzy : l'application indispensable pour connaître l'actu SYCLUM.

L'application TRIZZY est un outil pratique et incontournable pour connaître toutes les actualités du syndicat en temps réel. De nouvelles fonctionnalités personnalisées arrivent en 2026 pour les utilisateurs : Calendriers, Evènements, actualités, projets, infos pratiques etc. Un réel plus pour être informé en toute circonstance.

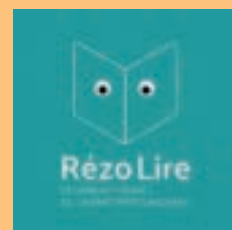


Rézo lire

Les bibliothèques de l'Avant Pays Savoyard

GUIDE DU LECTEUR

<https://rezolire.bibenligne.fr/>



Comment s'inscrire ?

Il suffit de compléter une fiche d'inscription dans l'une des 17 bibliothèques du réseau (également possible en ligne)

L'adhésion est valable 1 an à compter de votre jour d'inscription.

Avec cette carte, vous pourrez vous rendre dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Combien ça coûte ?

C'est entièrement gratuit, quel que soit votre âge ou votre lieu d'habitation.

Les services Rezo Lire

- Des animations toute l'année
- Un site internet pour réserver, prolonger, être informé.
- Des collections accessibles
- Les ressources numériques e-medi@s
- Bibliothèques DAISYables
- Des liseuses et des lecteurs Daisy à emprunter.
- Du portage de livres à domicile.



Petite anecdote sur l'origine du nom du village de Saint-Marie d'Alvey

Chanoine Félix Berthier, curé de Pont-de-Beauvoisin Savoie, né en 1900 à Sainte-Marie-d'Alvey décédé en 1972

D'après le dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie par l'abbé Gros en 1935, ce nom de paroisse est le deuxième de la contrée cité dans un document vers 1060 après Saint-Maurice, avant Saint-Genix, Belmont et Avressieux.

Ce nom vient de deux noms propres : Sainte-Marie —> Sainte Vierge et Alvisus, nom d'un Romain.

En 1241, on retrouve la paroisse de sainte Maria Dalver et au XVII^e siècle, on trouve : Ecclesia Sancte Maria de ALVESIO. Alvisus avait deux variantes : Arvesius et Arvez.

Au Moyen-âge et jusqu'en 1860 on écrivait les noms propres comme on voulait et d'après son oreille. Un ancêtre des Burty qui avait trois fils les avait tous appelé Joseph, mais c'était devenu Zef, Zé et Joson.

En tout cas, l'absence de document avant l'an 1000 ne prouve pas que Sainte-Marie n'existait pas. Au contraire, on peut penser que Sainte-Marie a été l'une des premières paroisses de la contrée car au III^e, IV^e et V^e siècle on avait coutume de donner aux églises le nom de Marie, de Pierre, de Jean-Baptiste, de Paul ou de Laurent.

Quant au nom d'Alvey, on l'a ajouté au nom de Marie parce que le pays avait dû garder le nom d'un ancien propriétaire romain Alvisus ou Alvisius ou Arvisius.



Barbecue annuel de la communauté de communes Val Guiers à Sainte-Marie d'Alvey

Au mois de juin, les équipes de la Communauté de communes Val Guiers se sont retrouvées à Sainte-Marie-d'Alvey pour partager un moment de convivialité autour du traditionnel barbecue annuel. Organisé pour remercier l'ensemble des agents



du travail réalisé tout au long de l'année, cet événement a été placé sous le signe de la bonne humeur, du partage et de la détente.

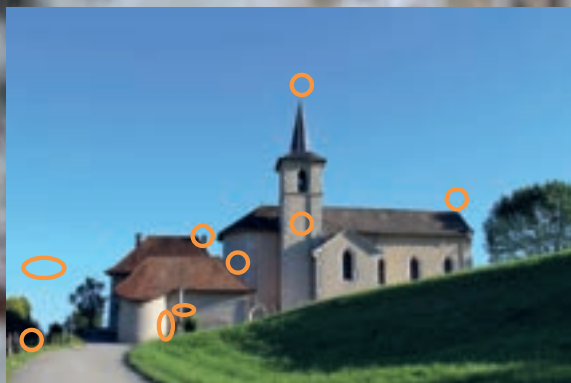
En présence du Président de la Communauté de Commune Mr Paul REGALLET ainsi que du Directeur Général M Stéphane MARTINOTTI, ce rendez-vous a été l'occasion de rappeler l'importance du rôle de chacun dans le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Entre grillades savoureuses, discussions informelles et ambiance estivale, cette journée a permis à tous de se retrouver dans un cadre agréable, loin du rythme habituel. Les photos témoignent à la fois de la simplicité et de la chaleur de ce moment privilégié, apprécié par l'ensemble des participants.

Un grand merci à toutes celles et ceux



qui ont contribué à l'organisation de ce barbecue, ainsi qu'aux agents présents. Ce type de rendez-vous rappelle que derrière chaque service et chaque mission, il y a avant tout une équipe soudée et motivée.



SOLUTION DES JEUX

Sudoku Adulte (Solution)

4	8	3	9	2	1	6	5	7
9	6	7	3	4	5	8	2	1
2	5	1	8	7	6	4	9	3
5	4	8	1	3	2	9	7	6
7	2	9	5	6	4	1	3	8
1	3	6	7	9	8	2	4	5
3	7	2	6	8	9	5	1	4
8	1	4	2	5	3	7	6	9
6	9	5	4	1	7	3	8	2



Sudoku Enfant (Solution)

1	3	2	4
2	4	1	3
4	1	3	2
3	2	4	1

Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail – site internet	Ouverture
Mairie de SAINTE-MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie@saintemariedalvey.fr	Mercredi après-midi de 13 h 45 à 17 h 45 vendredi matin de 8 h à 13 h
Communauté de communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.thiers@siaep-thiers.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	accueil@sie-guiers-ainan.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SYCLUM (ordures ménagères)		contact@syclum.fr	www.syclum.fr
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont-de-Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfip.finances.gouv.fr	Lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30
Déchetteries Saint-Genix-les-Villages ou Domessin		syclum.fr contact@syclum.fr	Lundi 14 h-18 h 30 Du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 (fermeture à 17 h du 1/10 au 31/3)

Votre commune
sur le net

<http://saintemariedalvey.fr>

